



Ce schéma n'est qu'une illustration de la signalisation mise en place. Le respect de la norme VSS 40886 doit être garanti pour tous les éléments nécessaires à la sécurisation et ne figurant pas sur ce schéma.

Fig. 10A si emprise sur chaussée - si largeur restante inférieure à 3 m. pose d'un signal OSR 2.18 au droit du chantier et en signalisation avancée
 Fig. 4A si aucune emprise sur chaussée, dans ce cas, la signalisation avancée sera adaptée